

Direction générale de la création artistique

Diplôme d'État de professeur de danse

CONSTITUTION DES JURYS des épreuves terminales de FORMATION MUSICALE

* * *

En application des dispositions prévues à l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié
relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse
en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation

10 novembre 2023

Pour l'unité d'enseignement de **formation musicale**

JURÉ 1 : Président

- un spécialiste titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse **OU** choisi une personnalité qualifiée choisie sur une liste établie par le ministre chargé de la Culture

Article 13-1° - tiret 1 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

JURÉ 1 président : titulaire du CA ou personnalité qualifiée figurant sur cette liste

AUGE Catherine
AUBERT Béatrice
AYMON Claude
BEGUIN Florence
BLAISE Christiane
BOISSERIE Pierre
BOCLE Jean-Christophe
BRETEL Agnès
BRUN Dominique
CARLES James
CHAUVET Christian
CHOUKROUN Geneviève
COMMANDEUR Laurence
CUIRET Sébastien
DE ROUGEMONT Christiane
DOMENET Fabrice
FUCHS Isabelle
GALLAND Anne-Claire
GRAZ Christine
GIGUELAY Gwendal
HAMED BEN BELLA Lhacen
HERNU Nadine
HOAREAU Maxime
IDIR Mehdi
KERIGUY Philippe
KRIEGER Émilie
LABORIE Pascale
LARIN Dominique
LARRONDO Éric

MARTIN Anne
MARTIN Florence
MASSIN Béatrice
MEGANGE Jean-Luc Herbert
MIRBEAU Virginie
MORVAN Ray
MOUTOU Stella
MOUXAUX-PRIGENT Monique
PANASSIE Romain
PERRET Sylvain
PETRONIO Leela
PIAZZON Nicole
PICCOLO Paola
POMARES Jean
PRESTIPINO Fabrizio
PREVOST Franck
RAMSEYER Jean-Claude
RIVOIRE Josiane
ROUSSEAU Sophie
SCHWARTZ-REMY Élisabeth
SHANNON-DIOUF Déborah
SORIN Geneviève
SOURET Sylvain
TAYLOR Bruce
TISSEYRE Florent
VALERO Patrice
VERDEUIL Marie
VAN PARYS Natalie
YEPES Ana

Pour l'unité d'enseignement de **formation musicale**

JURÉ 2

- un professeur de formation musicale issu d'un autre centre de formation habilité, **OU** un accompagnateur musical de cours de danse issu d'un établissement d'enseignement de la musique de la danse et de l'art dramatique classé ou reconnu par l'État ou d'un établissement d'enseignement supérieur en danse accrédité, habilité ou reconnu par l'Etat

Article 13/1° - tiret 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

Pour l'unité d'enseignement de **formation musicale**

JURÉ 3

- un spécialiste de formation musicale pour le danseur titulaire d'un diplôme figurant sur la liste mentionnée à l'annexe II du présent arrêté **OU** choisi sur une liste de personnalités qualifiées établie par le ministre chargé de la culture.

Article 13-1° - tiret 3 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

Liste des diplômes

*en application des dispositions de l'article 13-1° - tiret 3
de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié*

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de formation musicale ou de professeur de musique

Certificat d'aptitude aux fonctions d'accompagnateur ou aux fonctions de professeur d'accompagnement,

Diplôme d'État de professeur de formation musicale ou d'accompagnateur.

Liste des personnalités qualifiées

*en application des dispositions de l'article 13-1° - tiret 3
de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié*

AGOU Philippe
BAGGIO Silvia
BALLUE Jacques
BARACETTI Lionel
BEGUIN Florence
BINTNER François
BOULANGER Estelle
BRECHENMACHER Bernard
CHALEARD Alain
CHAUVET Christian
CHERON Baptiste
CLERIVET Marc
COMBETTE Stéphanie

COROMP Philippe
COTTIGNIES-MANIGAS Anne
CUIRET Sébastien
DRAGOL Isabelle
GALET Sally
GRIMAUULT Christian
HENAFF Isabelle
HESLOUIS Caroline
HOAREAU Maxime
IDIR Mehdi
JOUVE Christine
LAINE Luc
LAUNOIS Anne

LEROUX Martial
LAUGIER-MARTIN Isabelle
METZ Jean-Jacques
NORMAND Alice
PACAUD Jean-Luc
PADOVANI Jean-Marc
PANDELE Thierry
PERRET Sylvain
PETIT Christophe
PRESTIPINO Fabrizio
RADOU Denis

RIPOCHE François
ROUSSEAU Sophie
SEVAJOLS Pascal
SHANNON-DIOUF Déborah
SIMANDY Marie-Martine
SOUCASSE Jonathan
SOURET Sylvain
THEIL-MOURAD Cécile
TISSEYRE Florent
VILLETTE Hubert